

ASSAINISSEMENT activité

Rapport d'activité 2021





MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SOMMAIRE

REPÈRES	_
ÉDITORIAL	5
HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	E
DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	9
 LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ 	10
 QUALITÉ, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE 	10
 SERVICE CLIENTS : ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES 	11
 COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC 	12
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
• LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES	15
• LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE	15
• LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES	
RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	16
LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	17
LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	18
CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS	19
CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS	20
• ENTRETENIR LES RÉSEAUX	21
MAINTENIR LES OUVRAGES	22
SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU	23
• CADTOCDADHIED I E SVSTÈME	22

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	24
 LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES FAITS MARQUANTS 2021 / PROJETS 2022 	25 28 28
LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	30
 PEU DE MATIÈRES ET BEAUCOUP D'EAU PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES LE RECYCLAGE AGRICOLE 	31 32 32 33
LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	34
 LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2021 LES PROJETS POUR 2022 	35 36
LES COMPTES 2021	38
 LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT LE COÛT DU SERVICE LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS 	38 39 40
LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	41

REPÈRES

- 28 administrateurs, dont 18 délégués Eurométropole de Metz
- 263 agents
- Certification ISO 9001 & 14001
 pour l'ensemble des activités
- Certification ISO 50001 pour l'UVE-UVM, la STEP et les bâtiments du siège
- 92 % = performance énergétique de l'UVE
- 215 145 MWh = énergie produite sous forme de vapeur
- **74,4** % = taux de recyclage des collectes sélectives Refus de tri : 25,6 %
- 68 % = taux de valorisation en déchèteries
- 1 station d'épuration intercommunale,3 stations communales, 4 lagunes
- 1464 km d'égouts (EU + EP),
 146 stations de relèvement, 127 bassins
- 25,5 millions de m³ d'eaux usées épurés
- 1,14 € ht/m³ = redevance assainissement









Les performances et les ambitions d'HAGANIS restent intactes, en rien déstabilisées par le contexte sanitaire et ses contraintes. Les équipements industriels ont continué à fonctionner avec à la clef des résultats remarquables. Le cap a été solidement maintenu et l'avancée des projets s'est poursuivi malgré la crise Covid. En particulier, 2021 fut une année charnière pour la gestion des déchets qui voit débuter les travaux de modernisation du Centre de Tri et se concrétiser l'évolution du seuil règlementaire de la capacité de l'UVE. Quant au volet assainissement, un schéma directeur s'amorce pour disposer d'une vision du maillage des réseaux d'eaux usées et unitaires et de son évolution pour les dix années à venir.



Une nouvelle ère pour le tri des emballages

La simplification des consignes de tri était attendue par les habitants, les technologies ont progressé et les filières sont prêtes à envisager de nouveaux débouchés de recyclage des plastiques. L'objectif est de trier mieux et de trier plus. Un bel élan qui homogénéise les pratiques sur l'ensemble du territoire national. Essentielle pour conserver la compétence de tri des déchets ménagers sur la métropole, cette nouvelle installation va permettre de préserver les emplois sur le territoire et d'améliorer encore les conditions de travail grâce à l'apport des technologies de dernière génération. Le nouveau centre de tri sera opérationnel au 1er semestre 2022.

Une évolution de la capacité de l'UVE pour réduire l'enfouissement

L'arrêté préfectoral est entré en vigueur le 7 décembre 2021, au terme d'une procédure complète d'évaluation environnementale, d'avis du Conseil régional Grand Est, de l'ARS, du CODERST, et de présentation en Commission préfectorale de suivi des sites (CSS). L'évolution de la capacité à 120kt/an, soit +9%, va permettre de répondre partiellement au besoin local de valorisation énergétique du gisement d'ordures ménagères, en complément de l'effort croissant de réduction de la production de déchets et du tri des emballages avec les extensions des consignes de tri.

Développer de nouvelles possibilités de recyclage

Les débouchés du recyclage des déchets ne cessent de se développer. Dans une dynamique positive d'économie circulaire, après le recyclage du plâtre et le recyclage des graves issues des déchets inertes, HAGANIS a misé en 2021 sur son offre de paillage issu des déchets verts et poursuit le recyclage des déchets inertes avec le chaulage des fines favorisant ainsi leur utilisation en travaux publics. Les sables lavés issus de l'épuration des eaux usées domestiques connaissent désormais un franc succès. Ces nouveaux produits issus du recyclage sont autant d'alternatives efficaces à l'utilisation de ressources naturelles.

L'énergie au cœur des préoccupations

La protection de l'environnement va désormais de pair avec la recherche d'économies d'énergie. En s'appuyant sur la certification ISO 50 001, fil conducteur du management de l'Energie, HAGANIS déploie une stratégie organisée de recherche d'économies d'énergie, autant dans l'élaboration de ses marchés, que dans la gestion de ses bâtiments. Nous mesurons désormais de manière précise les postes consommateurs d'énergie de manière à les optimiser. Le souci permanent est de limiter l'impact de nos activités sur l'environnement. Nos efforts sont conséquents en matière d'économie d'énergie, tant sur l'activité Déchets que sur l'activité Assainissement, tout en garantissant un haut niveau de performance.

2021-2022 : Définition du nouveau Schéma Directeur Assainissement

Le dernier Schéma Directeur Assainissement, datant de 2010, a conduit à l'achèvement du programme de protection de la Seille, avec notamment la mise en service du bassin Mazelle et la mise en séparatif de quartiers de Marly et Metz-Magny. Les communes de Laquenexy et plus récemment de La Maxe ont été raccordées à la STEP principale, et la supervision GTC a été modernisée pour fiabiliser la collecte des données. Il est désormais opportun d'élaborer un nouveau Schéma Directeur Assainissement. Amorcé en 2021, il se poursuivra en 2022 avec l'acquisition d'un nouvel outil d'hypervision des réseaux pour analyser et valider les données collectées.

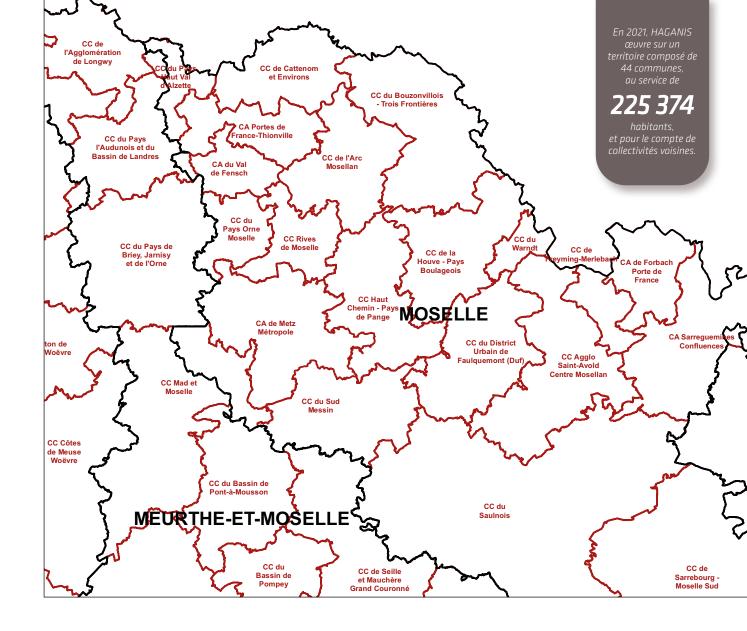
Marc SEIDEL

Président du Conseil d'Administration

Daniel SCHMITT

Directeur Général





DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par l'Eurométropole de Metz pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de l'Eurométropole de Metz:
- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, d'une unité de tri des matériaux et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- · huit déchèteries,
- la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.
- l'Unité de Traitement des Déchets Inertes

L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par l'Eurométropole de Metz. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour l'Eurométropole messine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

HAGANIS est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de l'Eurométropole de Metz en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Suite aux élections municipales de mars 2020 et au renouvellement du conseil de la métropole, la composition du conseil d'administration a évolué. Installé le 23 septembre 2020, le conseil a réélu Marc Seidel à sa présidence.

LES DÉLÉGUÉS DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

- François CARPENTIER (Maire de Cuvry),
 2º Vice-Président,
- Daniel DEFAUX (Maire de Plappeville),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Philippe GLESER (Maire de Lorry-lès-Metz),
- François GROSDIDIER (Maire de Metz),
- François HENRION (Maire d'Augny), 3^{ème} Vice-Président,
- Thierry HORY (Maire de Marly),
- Véronique KREMER (Adjointe au Maire de Montigny-lès-Metz),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Martine NICOLAS (Adjointe au Maire de Metz),
- Roger PEULTIER (Maire de Rozérieulles),
- · Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Christophe PRÉVOST (Adjoint au Maire de Saint-Julien-lès-Metz),
- Nathalie SPORMEYEUR (Maire de Saulny),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte),
- Bruno VALDEVIT (Maire d'Ars-sur-Moselle), 1er Vice-Président, *décédé le 19 novembre 2021,
- Isabelle VIALLAT (Adjointe au Maire de Metz),
- Julien VICK (Adjoint au Maire de Metz).

LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM,
- Claude BERTSCH,

- · René DARBOIS,
- Emmanuel LEBEAU,
- · Michel LISSMANN,
- Sébastien MANGIN.
- Eric MEUX,
- Serge RAMON,
- Philippe RENAULD,
- Marc SEIDEL, Président.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle, en application du Code de la commande publique, de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés.

Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, PIERRET, RAMON et RENAULD, (titulaires), Madame VIALLAT, Messieurs DARBOIS, GLESER, PRÉVOST et SEIDEL (suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget.

Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, DEFAUX, LEBEAU, PIERRET, RAMON, RENAULD, SEIDEL, TORLOTING et VALDEVIT.

- PORT V1
Excitor des Administrates
- PORT V1
Excitor des Vice-Présidents à
© Administrates

- PORT V1
- P

Le Conseil d'Administration compte

28

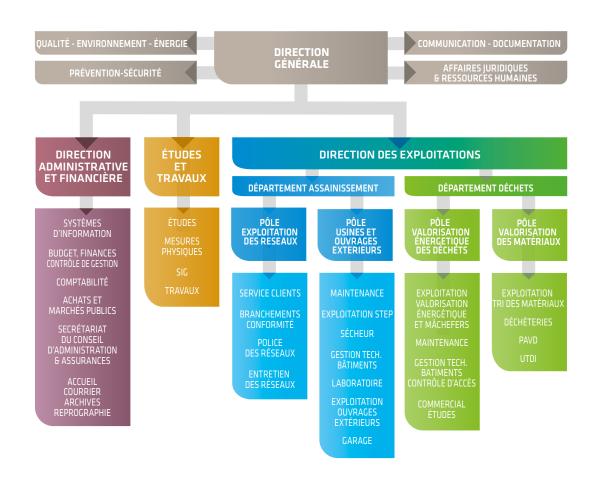
membres élus et personnes qualifiées. Il est présidé par Marc Seidel.

RESSOURCES HUMAINES: DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Entreprise de développement durable, HAGANIS développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- la formation continue, avec plus de 4 700 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité. 3,2% de la masse salariale sont consacrés à la formation pour une obligation légale de 1%.
- l'insertion professionnelle, par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri.
- la mobilité interne pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles.
- la polyvalence de ses agents, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes.
- · l'accueil de stagiaires ou apprentis.

Effectif au 31/12/2021	263
Salariés	192
Fonctionnaires mis à disposition	71
Agents Assainissement	126
Agents Déchets	110
Agents Services supports	27
Formation continue 2021	
Nombre d'heures de formation continue	4 712
dont heures de formation Sécurité	3 560
Nombre d'agents concernés	213
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	3,2 %
Stagiaires ou apprentis accueillis	21





LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement-Énergie. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

ACCOMPAGNER LES AFFECTATIONS

L'arrêt du centre de tri a amené à affecter les personnels vers d'autres postes. Les agents ont été accompagnés vers de nouveaux métiers et de nouveaux services par une visite des sites concernés, un accueil spécifique aux postes occupés, par des formations techniques lorsque cela était nécessaire.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La recherche de nouveaux matériels reste une priorité pour améliorer les conditions de travail. Ces matériels sont testés dans les services. Par exemple, un lève tampon est en service dans le service Entretien des réseaux puis sera testé par les services Branchement-conformité et Police des réseaux. Ceci améliorera les gestes de manutention. Des systèmes de protection du travailleur isolé ont été testés avant l'acquisition du meilleur matériel, en terme de localisation, d'ergonomie et de programmation.

Actions Prévention-Sécurité 2021	
Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	137
Nombre de quarts d'heure sécurité	3
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	521 206 €

QUALITÉ, ENVIRONNEMENT et ÉNERGIE

La protection de l'environnement et la qualité des services rendus aux habitants et aux collectivités étant essentielles, HAGANIS s'inscrit naturellement dans une démarche méthodique de développement durable et une dynamique d'économie circulaire.



UNE LOGIQUE CERTIFIÉE

DQ 1001 ement ICATION



HAGANIS est certifiée ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement) pour l'ensemble de ses activités. Un engagement de plus de 20 ans pour améliorer en continu le service rendu aux habitants, au meilleur coût, tout en préservant l'environnement et la sécurité des personnes et des installations.

Consciente de l'importance croissante du volet énergie, en cohérence avec ses actions pour l'environnement, HAGANIS est certifiée ISO 50001 (Énergie) pour son Unité de Valorisation Énergétique, sa station d'épuration principale et les bâtiments administratifs de son siège.



UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

DES PERFORMANCES RECONNUES

La performance énergétique de l'UVE, supérieure

à 90%, lui permet d'appartenir à la catégorie des

installations à Haute Performance Énergétique.

La certification ISO 50001 permet par ailleurs aux collectivités clientes de bénéficier d'une taxe réduite

En assainissement, les excellents rendements

épuratoires et la maîtrise des consommations de

réactifs et d'électricité situent la station d'épuration

principale de l'Eurométropole de de Metz à un haut

sur le traitement de leurs déchets à l'UVE.

niveau de performance sur le plan national.

Le Directeur Général partage son engagement Qualité, Sécurité, Environnement et Énergie avec l'ensemble du personnel, les clients, les fournisseurs et leurs sous-traitants.

Ainsi, tout intervenant sur les sites, ou à l'extérieur pour le compte d'HAGANIS, est tenu de se conformer strictement à la réglementation relative à la sécurité et à l'environnement. HAGANIS veille particulièrement à la propreté des chantiers, à l'évacuation des déchets et à la remise en état des sites après chaque intervention.

Premier audit pour l'activité de l'UTDI (juin 2021)

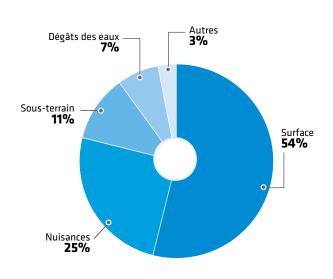
SERVICE CLIENTS: ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES

Porte d'entrée unique d'HAGANIS, le Service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets. Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier ou courriel. Il assure l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de la demande. Dans la plupart des cas, HAGANIS intervient dans la demi-journée qui suit la requête.

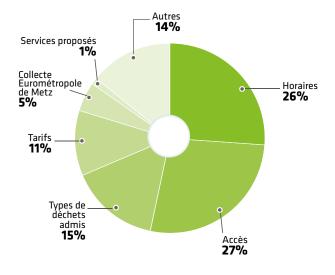
Contacts enregistrés par le service ClientsNombre de contacts1705pour l'assainissement1 00159%pour le traitement des déchets70441%



Contacts pour l'Assainissement		
Total Satisfactions spontanées	28	3%
Total Demandes	249	25%
Total Signalements ne concernant pas HAGANIS (collectivités, usagers)	160	16%
Total Signalements concernant HAGANIS	565	56%
dont Problèmes de surface	304	54%
dont Nuisances	142	25%
dont Sous-terrain	65	11%
dont Dégâts des eaux	37	7%
Administratif	1	0%
dont Autres	16	3%



Contacts pour le Traitement des déchets		
Total Signalements	51	7%
Total Satisfactions spontanées	8	1%
Total Demandes	645	92%
dont Horaires	188	26%
dont Types déchets admis	110	15%
dont Services proposés	11	1%
dont Accès	202	27%
dont Tarifs	80	11%
dont Autres	104	14%
dont Collecte Eurométropole	40	5%
Total Demandes Déchets	735*	100%



^{*}une demande peut porter sur plusieurs thèmes

COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de promouvoir ses performances en cohérence avec la politique QSEÉ, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à la protection de l'environnement.

Bien que le contexte sanitaire ainsi que les travaux de modernisation du Centre de Tri ont limité le nombre de visites des sites, HAGANIS a continué son rôle de sensibilisation. La régie s'est à nouveau associée à différents événements locaux en lien avec ses missions de service public, tels que le Marathon Metz Mirabelle, Metz Plage, les collectes ZéroGaspi ou encore le projet THYMO en collaboration avec l'Université de Lorraine. 2021 a par ailleurs vu naître le nouveau site Internet d'HAGANIS.



Haganis Environnement, assainissement et valorisation des déchets

UN NOUVEAU SITE INTERNET

En 2021, HAGANIS a mis en ligne son nouveau site Internet. Plus intuitif, il a été développé de manière à faciliter sa consultation sur téléphones mobiles. Avec une charte graphique modernisée, il offre une meilleure visibilité aux questions fréquemment posées par les usagers.

Metz Handball : Lors des matches, les couleurs d'HAGANIS sont mises à l'honneur dans le Hall d'accueil sous les traits d'Orlane KANOR (arrière gauche) et Sarah BOUKTIT (pivot).



ÉVÈNEMENTS

La régie s'est à nouveau associée à différents événements locaux en lien avec ses missions de service public, tels que le Marathon Metz Mirabelle, Metz Handball ou encore Metz Plage en collaboration avec l'Eurométropole de Metz et le Pôle Propreté urbaine de la Ville de Metz.

LES 10 KM HAGANIS ATTIRENT LES COUREURS LOCAUX

Pour la 11^{ème} reprise, HAGANIS a été partenaireépreuve de la course populaire éponyme lors du Marathon Metz Mirabelle. HAGANIS renforce ainsi sa visibilité, sa notoriété et son image de proximité lors de cette manifestation conviviale. En 2021, les 10 km HAGANIS conservent un excellent nombre d'inscription avec 2 172 coureurs, voyant la participation multipliée par quatre depuis sa création en 2010. Belle progression pour cette course, devenue qualifiante en 2017, en passant d'une distance de 7 à 10 km. Temps fort également en interne, 12 membres du personnel ont porté haut les couleurs de la régie, soutenus par leurs familles

En 2021, les vainqueurs des 10km HAGANIS ont été récompensés par Alain Pierret, membre du Conseil d'Administration.



PROJET THYMO

En 2021, HAGANIS a soutenu l'Université de Lorraine et les chercheurs du projet THYMO, qui visent à développer la recyclabilité des téléphones mobiles.

Depuis septembre 2021, une collecte d'anciens téléphones portables a été organisée dans le réseau de déchèteries de l'Eurométropole de Metz. afin de soutenir l'action de chercheurs de l'Université de Lorraine qui étudient leurs différents composants dans le but de développer leur recyclage.

Sur les 8 déchèteries, 685 téléphones ont été collectés au total à fin 2021, pour un poids total de **65,95kg.** L'opération est amenée à se poursuivre en 2022.

COLLECTE ZÉROGASPI AVEC EMMAÜS

En 2021, le programme «Zéro Déchet Zéro Gaspillage» a été renouvelé entre l'Eurométronole de Metz. Emmaüs et HAGANIS, intégrant une trêve hivernale, entre début novembre et fin



Au cours des 26 collectes réalisées en 2021 aux abords des déchèteries de Marly, Metz-Nord, Ars-sur-Moselle et Metz-Magny, Emmaüs a récupéré **20,82 tonnes** d'objets pour leur donner une seconde vie, grâce à la générosité de 922 donateurs.



Les chercheur·e·s du projet THYMO ont besoin de vos téléphones cassés ou inutilisés pour un projet de recherche autour du recyclage de ces objets.

En collectant 10 000 appareils mobiles, ils pourront mener à bien leurs travaux et récupérer, à partir des cartes électroniques des téléphones, le cuivre, l'étain, l'argent, l'or, le palladium, le tantale ou encore l'antimoine.

Points de collecte sur : http://iceel.eu/thymo

Collecte en déchèteries

















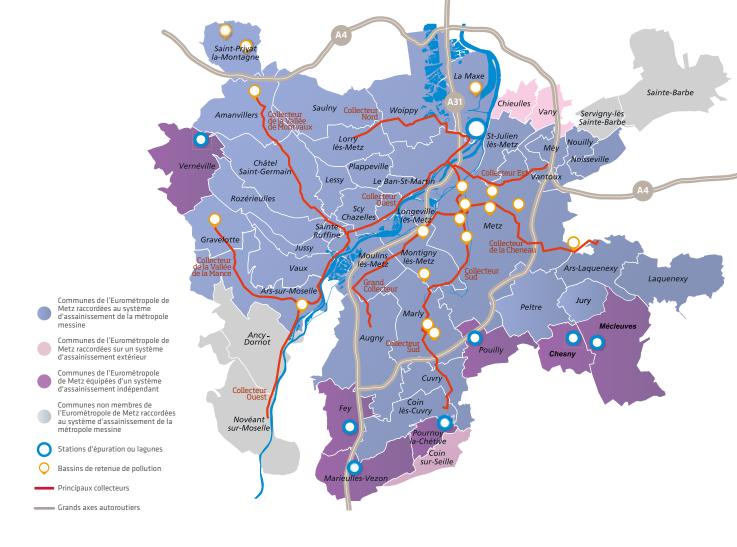












LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES

Pour toutes les communes de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, qu'il s'agisse d'exploitation ou d'investissement.

Toutefois, trois communes doivent être distinguées: Coin-sur-Seille, Chieulles et Vany sont membres de l'Eurométropole de Metz, mais historiquement, Coin-sur-Seille est raccordée aux réseaux du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval et Chieulles ainsi que Vany à ceux de la Communauté de Communes Rives de Moselle. Ces organismes épurent leurs eaux. À ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération

Par ailleurs, quatre communes non membres de la métropole messine (Sainte-Barbe, Servigny-lès-

Sainte-Barbe, Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle) sont raccordées au système d'assainissement de l'Eurométropole de Metz. Pour elles, HAGANIS assure donc le transport et le traitement de leurs eaux, la maintenance et l'entretien des ouvrages, ainsi que le contrôle des raccordements et des rejets dans les réseaux. Une partie de la redevance d'assainissement payée par les usagers concernés rémunère HAGANIS. Des conventions établies avec chaque collectivité précisent les conditions techniques et financières des prestations.

Enfin, une convention engage HAGANIS auprès de la communauté de communes Mad et Moselle pour l'entretien et la maintenance du poste anti-crues de la zone St-Jean, à Jouy-aux-Arches.

LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE

Dans l'Eurométropole messine, comme dans de nombreuses agglomérations françaises, le réseau d'assainissement est de deux sortes : unitaire ou séparatif. Certains collecteurs ont été construits selon un mode "unitaire" qui mélange les eaux usées et les eaux de pluie dans une seule conduite. Les réseaux les plus récents sont conçus généralement selon le mode "séparatif" et comportent deux conduites spécialisées : une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.

Outre de nombreuses stations de relèvement des eaux, des bassins ponctuent le réseau et régulent les flux. Les collecteurs passent en siphon sous la rivière Seille et les bras de la Moselle, pour parvenir au poste de relevage du Pont Mixte et rejoindre les collecteurs de la rive gauche. Toutes ces conduites (égouts "unitaires" et égouts "eaux usées") aboutissent au centre principal de traitement des eaux résiduaires, à proximité du Port de Metz (en règle générale, les canalisations pluviales se jettent directement dans le milieu naturel).

1 464 km d'égouts composent le réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Metz.

LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

1464 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Eurométropole de Metz, exploités par HAGANIS. Chaque année, la régie intègre quelques linéaires de réseaux jusque-là sur le domaine privé ou de nouvelles canalisations créées. HAGANIS entretient également les réseaux de quatre communes clientes, soit 33 km.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14330	13513	1760	29603
ARS-LAQUENEXY	9604	5752	2253	17608
ARS-SUR-MOSELLE	19726	10970	3429	34125
AUGNY	15917	11203	569	27689
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13373	10033	0	23405
CHESNY	2398	1741	958	5097
CHIEULLES	3437	3762	0	7199
COIN-LÈS-CUVRY	4678	4272	779	9730
COIN-SUR-SEILLE	1394	477	2405	4276
CUVRY	7530	5482	604	13616
FEY	2592	1669	4229	8490
GRAVELOTTE	4299	3982	2246	10526
JURY	6845	6577	0	13422
JUSSY	3306	2334	1028	6668
LA MAXE	6373	6429	1879	14680
LAQUENEXY	5876	3171	2385	11433
LE BAN-SAINT-MARTIN	12169	17051	18	29238
LESSY	3909	3619	2096	9624
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13733	14211	0	27944
LORRY-LÈS-METZ	10584	10123	38	20745
MARIEULLES-VEZON	4515	3271	4195	11981
MARLY	58608	59824	10175	128607
MÉCLEUVES	5802	6807	5494	18103
METZ	180233	203469	137792	521493
MEY	2753	1655	0	4408
MONTIGNY-LÈS-METZ	35891	38696	22329	96916
MOULINS-LÈS-METZ	21512	20868	93	42472
NOISSEVILLE	1701	3122	4202	9025
NOUILLY	6413	4570	0	10982
PELTRE	8759	8449	6924	24132

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	14141	12928	0	27069
POUILLY	1170	1708	3446	6324
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3626	3884	0	7510
ROZÉRIEULLES	8200	8987	0	17186
SAINTE-RUFFINE	3541	2880	0	6421
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	12182	12949	6498	31628
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	3665	624	10463	14752
SAULNY	10077	10452	0	20529
SCY-CHAZELLES	13314	12920	0	26234
VANTOUX	5273	4624	588	10484
VANY	2638	2962	1090	6690
VAUX	5535	5665	1046	12246
VERNÉVILLE	2040	1921	2372	6332
WOIPPY	40471	36483	930	77884
TOTAUX	614 131	606 086	244 310	1 464 528
	42%	41%	17%	100%

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

327 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	327
Stations de relèvement des eaux usées	131
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	4
Bassins de retenue de pollution (Mazelle)	18
Postes de crues	10
Siphons	18
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane)	127
Stations d'épuration ou lagunes	8





CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de contrôler le bon raccordement des installations sanitaires des habitations aux réseaux publics d'assainissement (les eaux usées dans les réseaux d'eaux usées et les eaux de pluie dans les réseaux d'eaux pluviales). Ces contrôles ne comprennent pas la réalisation d'un diagnostic des canalisations intérieures de l'habitation (état, matériaux).

De l'instruction d'un permis de construire pour une construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

Bilan de l'activité BRANCHEMENTS-CONFORMITÉ 2021	
Nombre de permis de construire AC instruits	600 (2 avis défavorables)
Nombre de déclarations préalables AC instruites	51
Nombre de permis d'aménager AC instruits	19 (1 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir AC instruits	5
Nombre de certificats d'urbanisme AC délivrés	75
Nombre d'interventions de conformité	1 242
Dont visites de contrôle	978
Dont visites-conseils	167
Nombre de branchements créés	173
Nombre de permis de construire ANC instruits	4 (dont 2 avis défavorables)
Nombre de permis d'aménager ANC instruits	2 (2 avis défavorables)
Nombre de permis de démolir ANC instruits	0
Nombre de déclarations préalables ANC instruites	2
Nombre de certificats d'urbanisme ANC délivrés	5
Nombre de contrôles des équipements ANC	198







En mettant un colorant dans les évacuations des habitations, les équipes de Branchements-Conformité vérifient le bon raccordement des habitations au réseau d'assainissement. Ici, à Chieulles.

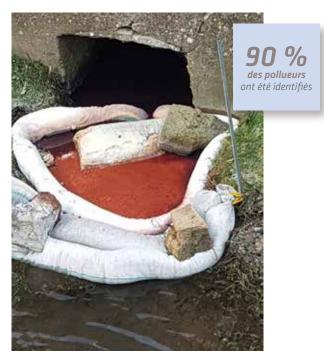
CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS

Le service Police des Réseaux mène des actions de sensibilisation, de prévention, de contrôle et donne des prescriptions aux professionnels pour éviter tout déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement. Il délivre des autorisations de rejet, se charge à la fois de la conformité des branchements et des effluents, ainsi que du contrôle

des installations de prétraitement, notamment chez les restaurateurs et les garagistes.

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées dans le réseau ou susceptibles de l'affecter. Il recherche l'origine de la pollution et identifie le pollueur.





Bilan de l'activité POLICE DES RÉSEAUX 2021	
Nombre de contrôles de conformité chez les professionnels	165
dont non conformes	47
Nombre d'établissements ayant une activité professionnelle recensés par HAGANIS	1 510
dont établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet (arrêté)	235
dont établissements classés «assimilés domestiques»	794
Nombre de contrôles de conformité chez les pros soumis à autorisation	34
dont non conformes	9
Nombre d'incidents-pollution signalés	43
Nombre de pollutions effectivement constatées	29
Pollution par hydrocarbures et dérivés	6
Pollution par rejet des eaux usées au milieu naturel	15
Pollution par rejet de peinture	1
Pollution par rejet de graisse alimentaire	1
Pollutions diverses	6
Nombre de pollueurs identifiés	26 (90%)
Nombre de communes affectées par une pollution	22
Nombre d'interventions facturées	5

ENTRETENIR LES RÉSEAUX

GRÂCE AUX ÉGOUTIERS DE FOND

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" (c'est-à-dire d'un diamètre supérieur à 1,50 m), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier les problèmes engendrés notamment par la présence surabondante de lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an).

Ils effectuent par ailleurs la surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des grilles pluviales et des déversoirs d'orage sensibles.

La sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations souterraines, ainsi que les campagnes de dératisation constituent également les autres activités des égoutiers de fond.

GRÂCE AUX HYDROCUREURS

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de l'Eurométropole de Metz, auxquelles s'ajoutent le réseau des 4 communes clientes, sont entretenues depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.



GRÂCE À DES PETITES RÉPARATIONS

Enfin, l'entretien du réseau implique les réalisations de petites réparations, sur les canalisations, sur les tampons, les regards, les avaloirs... Ces interventions sont pratiquées en interne (maçons) ou par le biais d'entreprises si ces travaux nécessitent des moyens plus importants, du terrassement, ou s'ils se situent sur des voiries à forte circulation.

Des inspections caméra, menées en interne, permettent d'évaluer les besoins en amont.

Bilan de l'activité ENTRETIEN DES RÉSEAUX 2021	
Nombre d'interventions préventives réalisées par les égoutiers	310
Nombre de km de réseaux visitables curés	11
Nombre de km de réseaux non visitables curés	221
Nombre d'avaloirs nettoyés	30 854
dont avaloirs sur le tracé METTIS	821
Nombre de tampons réparés ou remplacés en interne	58
Nombre d'avaloirs réparés ou remplacés en interne	111
Nombre d'interventions des maçons	176
Réactivité : part des demandes traitées dans les 5 jours	67%
Nombre de trappes mises à niveau	589
Nombre d'interventions d'Entretien petits travaux sur réseau	75
Nombre de km de conduites inspectées par caméra	36

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les 327 bassins et postes de pompage bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, 180 sont surveillés par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de Gestion Technique Centralisée qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

Le service d'exploitation des ouvrages extérieurs surveille, grâce à la Gestion Technique Centralisée, le bon fonctionnement des 180 ouvrages (postes de relevage, bassins, lagunes...) répartis sur le réseau d'assainissement. Quotidiennement, via des automates reliés à un ensemble de capteurs, ce système récolte des informations pour les services techniques telles que la pluviométrie, le fonctionnement des pompes, etc. La GTC permet d'alerter les agents d'astreintes en cas de panne critique.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors station d'épuration principale) est de $3\,111\,885\,kWh$ pour un coût de $421\,033\,\xi$ HT.



EXEMPLES DE TRAVAUX RÉALISÉS

En 2021, en collaboration avec l'Eurométropole de Metz, HAGANIS a remplacé une troisième pompe de relèvement sur un poste anti-crue Actisud (Parc Saint-Jean), pour fiabiliser l'évacuation des eaux pluviales. Cette opération fait partie d'un plan global visant à renouveler l'ensemble des pompes de ce poste. Le remplacement des deux dernières pompes est programmé en 2022.



Une pompe a également été remplacée sur le poste anti-crue de Saint-Quentin, s'intégrant dans un programme qui s'étend jusqu'en 2023.



Visite d'une station par l'équipe d'exploitation des ouvrages extérieurs. Ici, à Sainte-Ruffine.

402 737 m³ d'effluents ont été épargnés au milieu naturel grâce aux BRP.

SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer la surveillance réglementaire.

C'est le cas notamment pour les déversoirs d'orage, ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention, d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

Les bassins de rétention de pollution (BRP) stockent ainsi eaux usées et eaux pluviales, épargnant au milieu naturel la plus grande part de la pollution. Une fois remplis, ils déversent leur surplus mais fortement diluées, ces eaux peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.

Bilan de l'activité MESURES PHYSIQUES 2021	
Nombre de déversoirs d'orage (DO) suivis	36
Nombre de surverses de stations de relèvement suivies	15
Nombre de bassins de retenue de pollution suivis	13
Quantité d'eaux stockées dans les bassins de retenue de pollution (BRP)	402 737 m ³
dont part du Bassin Mazelle	33%
dont part du Bassin Maison du Bâtiment	27%
dont part du Bassin Dornès	11%
Quantité d'eaux déversées par les déversoirs d'orage (DO) ou les surverses	488 450 m³
Part du milieu récepteur Seille	48%
Part du milieu récepteur Moselle	43%

6 956DT-DICT
ont été instruites
en 2021.

CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME

Le Système d'Information Géographique (SIG) associe la cartographie de la métropole messine, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Le service réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants.

Au cœur du système d'assainissement, le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel, à l'ensemble des services d'études, de travaux et d'exploitation.

RÉPONDRE AUX DT-DICT

Enfin, il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. HAGANIS a traité 6 956 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT) en 2021. La régie prend soin de répondre rapidement : 99 % des demandes ont été traitées dans les 2 jours (le délai réglementaire est de 9 jours).





LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m³ / h (soit 72 000 m³ / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m³ / h (240 000 m³ / jour) en temps de pluie, et 92 000 m³ / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalenthabitants* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7200 m³ / heure est dévié en sortie de prétraitement. Il est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

* Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO5) de 60 q par jour

SCHÉMA DE PRINCIPE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE



RÉSULTATS 2021

25,5 millions de m³ ont été épurés en 2021.

Quantité d'eaux traitées sur la STEP	25 540 070 m³
Quantité de matières de vidange réceptionnées	9 790 m³
Quantité de boues d'épuration réceptionnées	2 785 m³
Pluviométrie annuelle	816 mm
Moyenne entrante journalière	73 231 m³
dont matières en suspension	15,64 t
dont demande biochimique en oxygène	12,56 t
dont azote	2,92 t
dont phosphore	358 kg
Quantité de déchets extraits (étage pré-traitement) sur l'année	
Déchets grossiers	275 t
Graisses	50 t
Sables	267 t
Déchets de tamisage	53 t



Performance énergétique de la STEP et des bâtiments du siège	
Consommation électrique	9 319 MWh
Coût consommation électrique	775 300 € HT
Ratio Énergie consommée / Dépollution réalisée	1,88 kWh / kg DBO _s traité
Consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments / DJU 1	461 kWh / DJU



DES PERFORMANCES AU-DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A fin 2021, aucune non-conformité n'a été enregistrée sur les 365 bilans journaliers réalisés, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la Loi (25 par an maximum).

¹ DJU : Degrés de Jour Unifiés - Unité qui sert de base aux calculs thermiques en fonction de la sévérité du climat

Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)								
	concer	rende	ments %					
	ENTRÉE	REJET	Valeur maximale autorisée	Valeur mesurée	Valeur minimale autorisée			
Matières en suspension	243	2,7	30	98,1	90			
Demande biochimique en oxygène	211	3,8	25	97,0	90			
Demande chimique en oxygène	498	16,8	100	95,7	75			
Azote global	2	4,3	10	90,0	70			
Phosphore total	6	0,3	1	94,8	80			

|--|

ENVIRONNEMENT

Rendement des traitements : bilan des ATC effectués par LOREAT								
	Mat.susp.%	DCO %	DBO ₅ %	Azote %	Phosphore %			
Mars	99	95	99	93	97			
Mai	96	95	98	89	90			
Juin	98	96	98	91	97			
Août	98	97	99	90	95			
Octobre	98	97	99	92	97			
Novembre	98	97	98	92	94			

LABORATOIRE D'ANALYSES

En 2021, le laboratoire a géré 19 691 analyses dont 92% effectuées en interne et 8% sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 84% de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. Les 16% restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi de piézomètres. 67% des analyses concernent les eaux et 33% les boues.

SUIVI DES MICROPOLLUANTS

Après 2 années de suspension des campagnes de détermination des substances dangereuses et suite à la note technique du 12 août 2016 établie par le ministère de l'Environnement ; une nouvelle campagne a été lancée en 2018. Cette campagne comporte 6 mesures de 104 substances dangereuses analysées simultanément sur les effluents d'entrée et de sortie de station.

5 mesures ont été réalisées courant 2018 (en avril, juin, août, octobre et décembre) et une dernière a été lancée en février 2019.

A l'issue de ces 6 mesures, une synthèse a été établie déterminant les substances dangereuses significatives qui ont donné lieu à une étude diagnostic.

La prochaine campagne de mesures sera engagée en 2022.



LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly et Pournoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.



Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS. Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues. Le volume global traité par ces ouvrages est de 463 610 m³ en 2021. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'eurométropole messine.



Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements										
	М	ES	D(0	DE	30 ₅	Az	ote	Phos	phore
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l
Stations d'épuration										
Fey (1 250 éq.hab.)	98	4,3	96	16,8	98	3,0	82	10,4	85	1,0
Pouilly (1 050 éq.hab.)	96	6,2	93	22,8	97	3,0	81	8,2	52	2,1
Pournoy-la-Chétive (550 éq.hab.)	98	8,5	96	38,3	99	4,0	83	16,6	64	5,0
Lagunes										
Chesny (550 éq.hab.)	93	27,5	96	25,0	99	3,0	84	10,3	80	1,5
Marieulles (1 060 éq.hab.)	99	2,0	94	21,5	98	3,0	96	1,5	70	1,6
Mécleuves (1 100 éq.hab.)	55	60,0	89	22,7	96	3,3	48	14,4	62	1,2
Vernéville (1 050 éq.hab.)	99	3,0	98	11,0	99	3,0	72	18,0	81	1,6

FAITS MARQUANTS 2021

Tout au long de l'année, HAGANIS s'attache au respect des rendements épuratoires, tout en veillant au suivi et à la maîtrise de ses consommations énergétiques. Elle réalise des actions en conséquence.

CURAGE DE LA LAGUNE DE MARIEULLES-VEZON

En moyenne, le curage d'une lagune s'impose tous les 10 ans afin de maintenir les performances épuratoires. Il s'effectue principalement dans le premier bassin. L'opération de curage de la lagune de Marieulles-Vezon a eu lieu fin octobre 2021. A l'issue, ce sont 346,7 m³ de boues à 12,6 % de siccité qui ont été extraites de la lagune, soit 43,69 tonnes de matière sèche.



REMPLACEMENT DES FILTRES À BANDES

Les filtres à bandes situés dans l'atelier de déshydratation des boues primaires, qui avaient plus de 20 ans de vie à leur actif, ont été remplacés en 2021. Ainsi les trois filtres à bandes avec une capacité unitaire de 900 kgMS/h ont été remplacés par deux filtres à bandes à 1 200 kg MS/h de capacité unitaire. Leur automatisation et la mise en place d'équipements supplémentaire (débimètres) permet de faciliter l'exploitation de cet atelier.

REMPLACEMENT DES DIFFUSEURS D'AIR SUR DEUX BASSINS BIOLOGIQUES

Les diffuseurs d'air des bassin B et D remplacés en 2018 donnent entière satisfaction.

Les diffuseurs d'air des bassins biologiques A et C n'ayant plus qu'une capacité de diffusion d'air d'environ 21 % par rapport au débit maximum délivrable sur le bassin ont à leur tout été remplacés et juillet et septembre 2021.

La diffusion d'air dans les quatre bassins biologiques est à présent optimale et permet d'ajuster la sollicitation des Hyturbo au minimum du besoin.

Ces travaux ont été l'occasion d'effectuer une maintenance appronfondie sur l'un de ces bassins, avec notamment le remplacement des agitateurs et des pompes.









REGULATION TRAITEMENT TERTIAIRE

Une régulation a été mise en place au niveau du traitement tertaire, basée sur la mesure en continu du phosphore. Elle permet un ajustement en temps réel de l'injection de chlorure ferrique, au lieu d'un ajustement en fin de journée après les résultats d'analyse du laboratoire. Cette régulation permet l'économie de réactif.

PROJETS 2022

REMPLACEMENT DE LA SUPERVISION DE LA STEP

La supervision de la STEP datant de 1996 est devenue obsolète. Elle a atteint ses limites en particulier en terme de mise à jour et d'assistance.

Un nouvel outil de pilotage plus ergonomique sera installé en 2022 améliorant ainsi l'exploitation de la station d'épuration principale, avec un système d'observation plus fin et des possibilités de développer les prévisions de manière plus pointue.

MODERNISATION DU PONT BASCULE DE L'ENTRÉE SÉCHEUR

Le logiciel de pesée de l'entrée sécheur est vieillissant. Il est par ailleurs devenu difficile de trouver des pièces de remplacement du pont bascule. L'ensemble sera donc modernisé en 2022,

avec la mise en place d'un nouveau logiciel de pesée, le remplacement des capteurs sous le pont bascule et des bornes pour badger.

DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Un audit énergétique a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments du siège en février-mars 2021. Les premiers résultats ont permis de diagnostiquer les faiblesses des bâtiments en matière d'énergie. Différents scenarii sont dès lors envisagés : rénovation (isolation, toitures, fenêtres), modernisation (pompes à chaleur, éclairage), voire reconstruction.

Une étude complémentaire sera réalisée en 2022 pour affiner la stratégie énergétique. L'objectif, fixé par le décret dit «tertiaire», est de réduire les consommations énergétiques des bâtiments administratifs de 40% d'ici 2030.



PEU DE MATIÈRE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

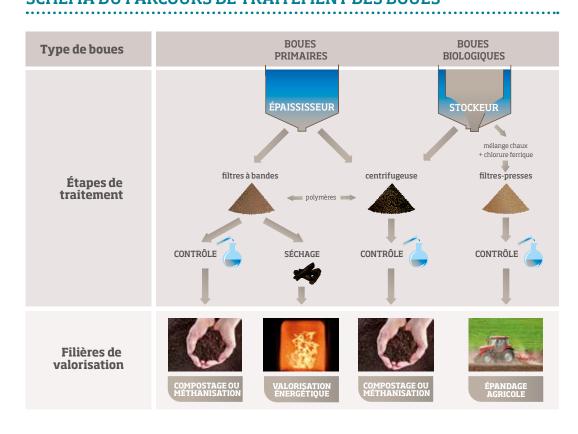
Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtrespresses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.



Pour être transportées plus facilement, les boues sont déshydratées par filtres-presses (photo), par filtres-bandes, par centrigeuse ou par séchage.

SCHÉMA DU PARCOURS DE TRAITEMENT DES BOUES



PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION

Quantité de boues (matière sèche) produites	8 389 t
Quantité de boues (matière sèche) évacuées (STEP principale)	7 861 t
Soit quantité de boues humides	26 922 t
Valorisation des boues	
Épandage agricole	43,2%
Compostage	54,9%
Valorisation énergétique des pellets (Norske Skog, Golbey)	0%
Valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique Suez, Faulquemont)	1,9%
Enfouissement (pour la 14° année consécutive)	0%
Quantité de pellets produits	530 t

8 389 tonnes de boues (matière séche) ont été produites en 2021

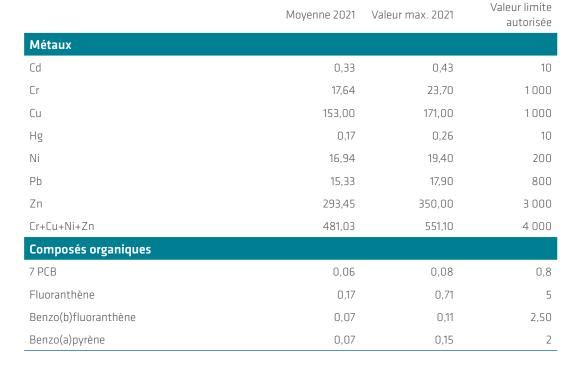
LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues. En effet, les valeurs des concentrations

maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (Exercice 2021)





43,2 % des boues ont été épandues sur 65 parcelles, soit 780 ha amendés.

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSEMENT DES SOLS



En 2021, poursuite de l'hygiénisation des boues biologiques en augmentant l'ajout de chaux, afin de répondre aux exigences liées au Covid-19, permettant de les valoriser en toute sécurité en agriculture.

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain. Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini.

Campagne d'épandage agricole	
Nombre de parcelles épandues	65
Nombre d'ha épandus	780
Nombre de communes concernées	30



LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2021

PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

METZ LES ÎLES, AVENUE DE BLIDA

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 170 ml pour desservir les bâtiments du foyer AMLI (situé au bout de l'avenue de Blida). Travaux menés conjointement à des travaux de réhabilitation des bâtiments par Metz Habitat Territoire.

Coût des travaux : 73 000 € HT.



GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

MARIEULLES-VEZON, RUE DU STADE

Remplacement du collecteur unitaire sur environ 115 ml, en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 113 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.



METZ CENTRE, RUE PASTEUR

Remplacement d'un collecteur unitaire, situé à très grande profondeur sur une distance de 270 ml en réhabilitation par l'intérieur, et sur une distance de 25 ml par ouverture de fouille.

Coût des travaux : 152 000 € HT. Co-financement Eurométropole de Metz.



GÉRER LE PATRIMOINE

ARS-SUR-MOSELLE, RUE DU RUCHER ET RUE DE LA MINE

Pose de nouveaux collecteurs d'eaux usées sur 93 ml et de collecteurs d'eaux pluviales sur 45 ml, et reprise des branchements.

Création de regards pour faciliter l'accès aux réseaux d'assainissement.

Coût des travaux : 125 000 € HT. Co-financement Eurométropole de Metz.



ARS-SUR-MOSELLE, RUE DU PRÉSIDENT WILSON

Réparation d'un collecteur unitaire par ouverture de fouille, sur 31 ml, constaté suite à un affaissement de la voirie.

Coût des travaux : 55 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.

MARLY, RUE DES GARENNES

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 80 ml, pour desservir de nouvelles constructions.

Coût des travaux : 87 000 € HT.



DIVERS RENOUVELLEMENTS

- COIN-SUR-SEILLE, rue Saint Laurent
- MONTIGNY-LÈS-METZ, rue de Pont-à-Mousson
- METZ (Devant-les-Ponts), rue de la Folie
- METZ (Sablon), rue Kellermann
- METZ (Sablon), rue Saint Chrodegand
- METZ (Nouvelle Ville), rue Charles Pêtre

LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES

CUVRY, RUE DU PATURAL ET RUE DE LA CORVÉE DU MOULIN

Remplacement du réseau d'eaux usées sur 465 ml et du réseau d'eaux pluviale sur 40 ml pour rétablir un écoulement optimal et anticiper d'éventuels décollements de gaine pouvant entraîner des bouchages. Mise en conformité du raccordement d'avaloirs.

Coût des travaux : 273 000 € HT. Co-financement Eurométropole de Metz.



LES PROJETS POUR 2022

NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est nécessaire de mettre en place un diagnostic permanent destiné à :

- connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du réseau d'assainissement;
- prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;
- suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices envisagées;
- exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Le diagnostic permanent, à travers l'acquisition, la consolidation et l'analyse régulière de données, contribue à vérifier la pertinence des travaux et actions engagés.

La mise en place du diagnostic permanent est associée au déploiement en 2022 d'un logiciel d'hypervision dédié.

Ce logiciel, alimenté par les données de la gestion technique centralisée, permettra une consultation aisée, une validation et une correction facilitées des données, la mise en place d'indicateurs de suivi et de performance personnalisés et des calculs métiers avancés. Il sera également utilisé pour la transmission des données réglementaires à l'Agence de l'Eau et à la Police de l'Eau.

PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

AMANVILLERS, RUE DES PASSEURS / RUE DE MONTVAUX

Les travaux consistent à poser un réseau d'eaux usées sur environ 320 ml afin de permettre la desserte en séparatif des habitations et de supprimer le déversoir d'orages existant. Le réseau unitaire existant sera conservé comme réseau d'eaux pluviales. Il sera renouvelé sur environ 20 ml. La voirie de la rue des Passeurs doit faire l'objet d'une réfection de voirie par l'Eurométropole de Metz en 2022.

ARS-LAQUENEXY, PARC DE LA BARONNE

Il s'agit d'effectuer des reprises d'étanchéité sur le collecteur unitaire. Un constat sur un regard situé à proximité du ruisseau de Vallières à Ars Laquenexy a mis en lumière ce défaut entraînant des rejets d'eaux usées dans le ruisseau.

COIN-LÈS-CUVRY, RUE DU CIMETIÈRE / RUE DU LIMOUSIN / RUE PRINCIPALE

Ce secteur est actuellement desservi par un réseau unitaire. Une surcharge hydraulique des réseaux situés à l'aval apparaît fréquemment par temps de pluie, conduisant des déversements dans le milieu naturel. Les travaux consistent à poser un réseau d'eaux usées sur environ 365 ml afin de permettre la desserte en séparatif des habitations et de supprimer un déversoir d'orages. Le réseau unitaire existant sera conservé comme réseau d'eaux pluviales.

La voirie de la rue du Cimetière doit faire l'objet d'une réfection de voirie par l'Eurométropole de Metz en 2022.

MECLEUVES, LAGUNE

Les travaux consistent à créer un déversoir d'orages en entrée de lagune, en remplacement de l'ouvrage existant, et à raccorder ce déversoir au milieu naturel. Un déversoir situé sur une branche du réseau à l'amont, devenu inutile, sera également supprimé.

L'ouvrage sera instrumentalisé afin de pouvoir estimer les déversements au milieu naturel par temps de pluie et de répondre aux exigences réglementaires.

POUILLY, STATION D'ÉPURATION

La création d'un village sénior à Pouilly va conduire à une augmentation de la population, 1220 habitants étant attendus à l'horizon à 2030. La commune est actuellement raccordée sur une station d'épuration communale d'une capacité de 1050 équivalent habitants. Afin de permettre, le raccordement du village sénior et le développement futur de la commune, il est nécessaire d'augmenter la capacité de la station. Un traitement du phosphore sera mis en place sur cette station.

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

METZ QUEULEU, RUE DU PROFESSEUR OBERLING

L'inspection télévisuelle réalisée sur le collecteur unitaire a mis en évidence la nécessité de remplacer la canalisation sur environ 90 ml. Ces travaux seront coordonnés avec la réfection de la voirie par l'Eurométropole de Metz.

SAINT-JULIEN-LÈS-METZ, PONT RUE JEAN BURGER

La station « Terres Rouges » à Saint-Julien-lès-Metz permet la collecte des effluents d'une partie des hauteurs de la commune. Le refoulement de la station franchit le ruisseau de Vallières au niveau du pont de la rue Jean Burger. Au fil du temps, les massifs nécessaires au maintien de la conduite ont été dégradés par l'érosion des berges par le cours d'eau. Des travaux sont prévus par l'Eurométropole de Metz pour rénover le dessous du pont, et son pôle GEMAPI doit également intervenir sur le ruisseau de ce même secteur. Il apparaît opportun de coordonner l'ensemble de ces travaux.

Les enrochements mis en place sur le ruisseau permettront notamment de protéger les massifs nécessaires au maintien de la conduite de refoulement. Les supports et la conduite seront également changés.

GÉRER LE PATRIMOINE

ARS-SUR-MOSELLE, RUE DU PRÉSIDENT WILSON

La seconde phase des travaux débutés durant l'été 2021 consiste à réhabiliter par l'intérieur le collecteur unitaire sur 470 ml, de l'intersection avec la rue du sculpteur Bussières à l'intersection avec la rue du Maréchal Foch.

MARIEULLES-VEZON, LAGUNE

Les travaux consistent à consolider la digue, qui présente des fissures longitudinales plus ou moins ouvertes.

Un diagnostic géotechnique conduit en avril 2021 a mis en évidence de légers mouvements mais pas d'évolution brutale du talus. Cependant, la répétition des phénomènes de dessiccation et d'infiltration d'eau dans les fissures ainsi créées entraine progressivement une diminution des caractéristiques intrinsèques des matériaux constitutifs de la digue et conduit à l'accentuation du risque de voir apparaître un glissement de peau avec au cours du temps des régressions plus importantes.

METZ MAGNY, STATION FAUBOURG / ARS-SUR-MOSELLE, STATION BOULONNERIE

Le refoulement de la station « Faubourg » à Metz Magny présente un état dégradé. De même, le refoulement de la station « Boulonnerie » à Arssur-Moselle est vétuste et présente des défauts d'étanchéité nécessitant son remplacement.

Les refoulements des deux stations sont renouvelés sur la totalité de leur linéaire.

MONTIGNY-LÈS-METZ, RUE KENNEDY

Le réseau unitaire de la rue Kennedy à Montignylès-Metz a fait l'objet de plusieurs interventions d'HAGANIS ces dernières années. Les travaux proposés consistent à renouveler le réseau unitaire sur 240 ml, de l'allée André Louis à la rue de Marly.

METZ NOUVELLE VILLE, RUE VICTOR VAILLANT

L'inspection télévisée du collecteur unitaire a mis en évidence des fissures importantes nécessitant son renouvellement sur 15 ml. Ces travaux seront coordonnés avec la réfection de voirie.



LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Longtemps stable, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8% par le Conseil d'administration d'HAGANIS lors de la séance du 11 décembre 2019, passant ainsi de 1,24 à 1,14€/m³ d'eau pour 2020 (revenant au même niveau qu'en 1993, en euros constants).

Cette baisse a été possible grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce nouveau tarif n'empêche pas HAGANIS de poursuivre son programme d'investissement et de conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

L'ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevance € / m³	1,24	1,24	1,24	1,14	1,14	1,14
Évolution	0%	0%	-8%	0%	0%	
Total annuel € HT *	148,80	148,80	148,80	136,80	136,80	136,80
TVA (taux réduit)	14,88	14,88	14,88	13,68	13,68	13,68
Total € TTC	163,68	163,68	163,68	150,48	150,48	150,48

^{*} Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

Le coût du service

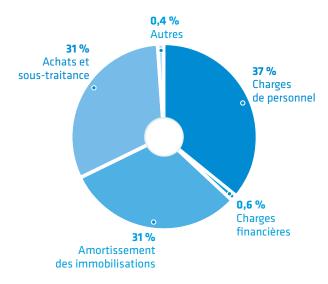
DÉPENSES : 17 717 K€ H.T.

Ce sont les dépenses pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confiée par l'Eurométropole de Metz et la réalisation de prestations pour le compte de communes clientes, de particuliers ou d'entreprises.

Les charges de personnel, les achats et la soustraitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (68%). Ces dépenses sont en augmentation (+ 1.5%) par rapport à 2020.

Les charges externes (achats et sous-traitance) les plus importantes sont consacrées à l'énergie pour un montant de 1 296 K€ (gaz pour le séchage des boues et le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs pour 589 K€ (chlorures ferrique et ferreux, polymères, chaux...), et à la valorisation des boues d'épuration (1150 K€) majoritairement en filière agricole (compostage). Ces charges externes augmentent (+ 1.2% par rapport à 2020), en raison notamment de l'impact de la crise sanitaire (nécessité d'hygiéniser les boues avant épandage, davantage d'analyses, achat d'EPI, mission SPS...) et de la hausse des tarifs de l'énergie (gaz, carburant).

L'amortissement des immobilisations (le tiers des charges d'exploitation) génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent très faibles (moins de 1% des charges d'exploitation).



Dépenses d'exploitation

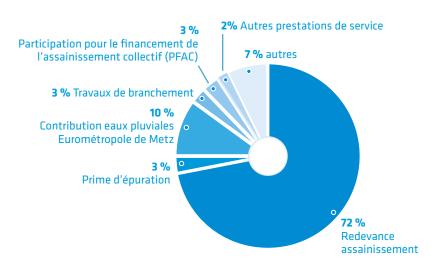
RECETTES D'EXPLOITATION : 20 276 K€ H.T.

Elles proviennent majoritairement (pour 72%) de la redevance assainissement dont le montant encaissé augmente de 1 % en 2021 en raison notamment de l'augmentation du volume d'eau consommée.

Les performances épuratoires des stations d'épuration exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences règlementaires, mais la diminution des ressources budgétaires de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les modalités d'octroi de cette prime épuration définies dans le 11ème programme des agences de l'eau se traduisent par une prime épuration en forte baisse (- 29,7%).

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise dans le cadre de ses missions d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), de réalisation de branchements (543 K€), ainsi que la rémunération d'autres prestations (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif, ...) pour 380 K€.

S'y ajoutent enfin les participations pour le financement de l'assainissement collectif (567 K€) perçues dans le cadre des programmes de construction immobilière, et celles liées au raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif. Les autres recettes (1 481 K€) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement, de la reprise d'une provision pour entretien et grosses réparations (569 K€) suite aux préconisations figurant dans le rapport d'audit de la Chambre Régionale des Comptes, d'une aide exceptionnelle (348 K€) versée par l'AERM pour le traitement des boues suite au Covid et d'une recette exceptionnelle de 71 K€ pour le remboursement d'un trop facturé de TICFE (Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité) par un de nos fournisseurs d'électricité (PRIMEO ENERGIE) sur le 1er trimestre 2021.



Recettes d'exploitation

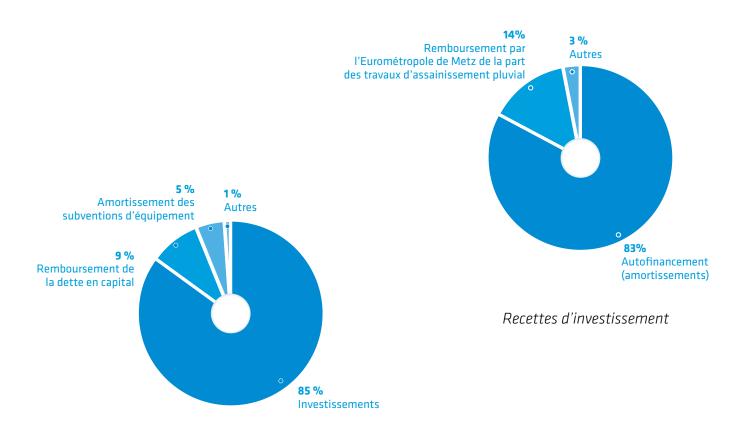
Les investissements réalisés

DÉPENSES : 6 674 K€ H.T.

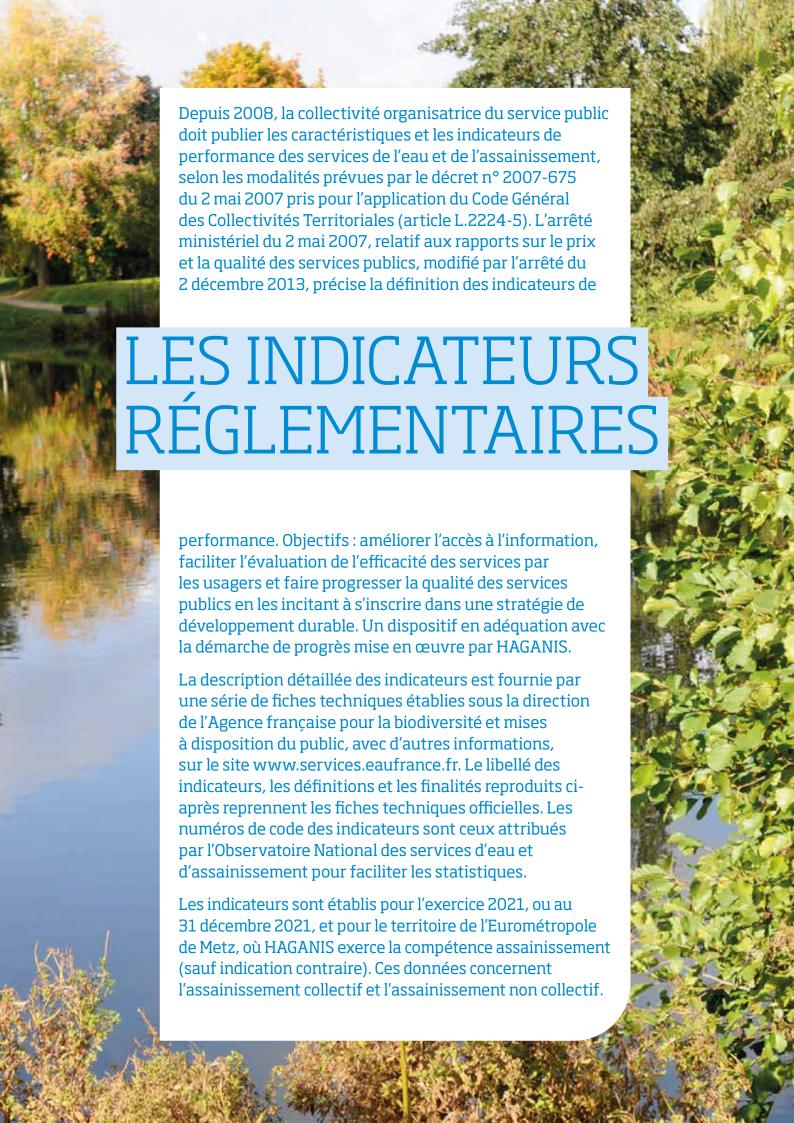
Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voirie des communes. Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y ajoutent le remboursement de la dette en capital (9%) et l'amortissement des subventions d'équipement perçues.

RECETTES: 6 661 K€ H.T.

Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (83 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de l'Eurométropole de Metz sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial).



Dépenses d'investissement



L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS		
D 204.0	PRIX TTC DU SERVICE AU MÈTRE CUBE POUR 120 M³ 1,51	I€ TTC
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m³ au 01/01/2021	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	
RÉSEAU		
D 202.0	NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	235
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	
P 202.2B	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	95
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	
A - Plan des rése	raux (15 points)	
0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto- surveillance du réseau	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5
B - Inventaire de	s réseaux (30 pts)	
0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	2
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	14
C - Informations	complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)	
0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	90%
0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10

P 252.2	NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT D INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)	ES 8,9
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques Réseaux unitaires ou séparatifs	76 858
P 253.2	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES	0,12 %
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.	
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	
COLLECTE		
P 203.3	CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU	100 %
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2021.	
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.	
P 255.3	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	100
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.	
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).	
A - Éléments co	mmuns à tous les types de réseaux	
20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0
B - Pour les sect	eurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, le émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
C - Pour les secti	eurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10

ÉPURATION

P 204.3	CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	100%
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2020. (donnée 2020 fournie par la DDT en juin 2021).	
Finalité	L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.	
P 205.3	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	100%
Définition	L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2020, nombre de 0 à 100. (donnée 2020 fournie par la DDT en juin 2021).	
Finalité	L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.	
P 254.3	CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU	100%
Définition	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.	
Finalité	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.	
	Nombre de bilans Bilans non conformes	365 0
BOUES		
D 203.0	QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION	8 389 T
Définition	Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.	
Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration	
P 206.3	TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION	100 %
Définition	Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.	
Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.	
	Filières de traitement : Épandage agricole : Compostage : Valorisation thermique : Valorisation méthanisation : Enfouissement :	43,2 % 54,9% 0,0 % 1,9 % 0 %

<u>ABON</u>NÉS

D 201.0	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF	222 782 HAB.
Définition	Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.	
Finalité	Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.	

P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (en attente nombre d'abonnés 2021 pour la Régie de l'Eau) 99,90 % Définition Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de Finalité suivre l'avancement des politiques de raccordement. P 251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES **LOCAUX DES USAGERS** 0 % Définition L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.) Finalité L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel Demandes d'indemnisation : Milliers d'habitants desservis : 222 TAUX DE RÉCLAMATIONS (en attente nombre d'abonnés 2021 pour la Régie de l'Eau) 5,89 % o P 258.1 Définition Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service Finalité d'assainissement collectif. Nombre d'abonnés : 54 882 Nombre de réclamations : 323 **GESTION FINANCIÈRE** MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES P 207.0 **VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ** 0 € / M3 Définition Oualité de service à l'usager : implication citoyenne du service. Finalité Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté P 256.2 **DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNÉE)** 0.2 Définition Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Finalité Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE P 257.0 L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 0,9% Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

D301.0	NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	2 592
Définition	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif.	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.	
D302.0	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	110
Définition	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.	
A - Éléments obl	igatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)	
0 ou 20 pts	Délimitation des zones ANC par une délibération.	20
0 ou 20 pts	Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération.	20
0 ou 30 pts	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires.	n 30
0 ou 30 pts	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	30
B - Éléments faci	ultatifs du SPANC (40 points)	
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	0
0 ou 20 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	0
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10
CONFORM	IITÉ	
P301.3	CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS ANC	64,9 %
Définition	Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.	
Finalité	L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser	
	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	621 120
	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérées de pollution de l'environnement	283

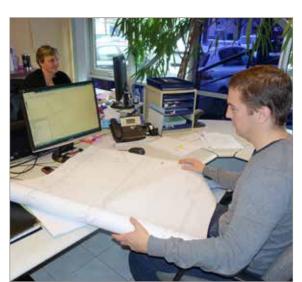




















Assainissement Valorisation Recyclage



Régie de l'Eurométropole de Metz Rue du Trou-aux-Serpents - CS 82095 - 57052 METZ CEDEX 02 Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60 Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

www.haganis.fr







Rédaction: HAGANIS

Maquette, mise en page et illustrations: HAGANIS, service Communication

Crédits photos : HAGANIS - Vues aériennes : FlyPixel

Illustration: Te'rifik

Impression: Imprimé par Digit'Offset sur papier PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts.

